

## **Séance publique du 18 mars 2002**

### **Délibération n° 2002-0516**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Budgets annexes des eaux et de l'assainissement - Budget principal - Autorisation de programme globale écologie - Présentation des programmes annuels**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2001-0381 et 2001-0382 en date du 21 décembre 2001, lors du vote des budgets annexes des eaux et de l'assainissement, ont été décidées des inscriptions de crédits de paiement pour diverses opérations globalisées.

Les investissements opérationnels réalisés dans le cadre de ces opérations globalisées concernent les travaux de proximité de création des réseaux d'eau potable ou d'assainissement, de renouvellement et rénovation, d'amélioration pour l'aide à l'exploitation desdits réseaux. Ils concernent également les travaux ordinaires de renouvellement des matériels, d'améliorations et les études à réaliser dans les stations d'épuration et de relèvement. Ces propositions sont conformes au plan de mandat, gestion de la ressource en eau, lutte contre la pollution, dans un esprit de développement durable.

La présente délibération a pour objet de définir les critères d'élaboration de ces programmes de travaux et d'adopter la liste hiérarchisée des chantiers relevant de ces programmes annuels.

Les programmes relatifs aux réseaux d'eau potable et d'assainissement doivent permettre à la Communauté de résoudre la problématique posée par le vieillissement des réseaux et ouvrages existants.

Aujourd'hui, sur les bases des réglementations en vigueur, on peut estimer que les grands réseaux d'eau potable (3 600 kilomètres) et d'assainissement (2 600 kilomètres) équipent et couvrent correctement pratiquement la totalité du territoire communautaire.

Parallèlement et sur la base des zonages d'urbanisme et d'assainissement adoptés, des réseaux plus locaux restent à réaliser.

Enfin, certains des réseaux sont anciens et le temps de renouvellement est élevé au regard de leur durée de vie acceptable : 120 ans contre 80 pour les réseaux d'eau potable, 140 contre 50 pour les réseaux d'assainissement. Il convient d'éviter que le vieillissement global des réseaux s'accélère.

La Communauté pourrait donc orienter l'affectation des crédits des opérations globalisées vers la rénovation plutôt que vers la création de nouveaux réseaux.

#### **Budget annexe des eaux -**

Dans l'opération réseaux d'eau potable (opération 0137), la ventilation des dépenses pourrait s'effectuer selon les critères suivants :

- la création de réseaux nouveaux,
- la rénovation de réseaux ,
- l'aide à l'exploitation

dans les proportions suivantes :

Budget annexe des eaux	Pourcentage	Montant TTC
Opération globalisée réseaux (0137)		8 300 000 €
* création de réseaux nouveaux	5 %	415 000 €
* rénovation des réseaux existants	90 %	7 470 000 €
* aide à l'exploitation	5 %	415 000 €

La liste détaillée des chantiers pour l'opération globalisée réseaux d'eau potable est jointe au dossier.

Un certain nombre d'actions constituent les différents éléments des opérations individualisées lors du vote du budget annexe des eaux

- opération 0138 - augmentation des capacités de stockage pour	1 676 940 € TTC
- opération 0139 - sécurité de la ressource pour	1 747 590 € TTC
- opération 0439 - sécurité de l'adduction et de la distribution pour	5 492 128 € TTC

La liste des actions proposées sur les crédits de paiement affectés à ces opérations individualisées pour 2002 est jointe au dossier.

#### **Budget annexe de l'assainissement -**

Dans l'opération réseaux d'assainissement (opération 0122), la ventilation des dépenses pourrait s'effectuer selon les critères définis ci-dessus. Les budgets des années précédentes équilibraient créations et rénovations. La répartition proposée pour 2002 devrait permettre de tendre vers une prédominance de la rénovation sur la création. Toutefois, la loi SRU, au regard des zones U, non encore équipées d'assainissement collectif ne permet pas d'amorcer ce mouvement en 2002.

La répartition suivante est donc proposée :

Budget annexe de l'assainissement	Pourcentage	Montant HT
Opération globalisée (0122)		7 170 000 €
* création de réseaux nouveaux	45 %	3 226 500 €
* rénovation des réseaux existants	45 %	3 226 500 €
* aide à l'exploitation	10 %	717 000 €

Une liste détaillée des chantiers pour l'opération globalisée réseaux d'assainissement est jointe au dossier.

S'agissant des interventions et des travaux ordinaires de renouvellement des matériels dans les stations d'épuration (opération 0121) et les stations de relèvement (opération 0122), la liste détaillée des chantiers proposés a été élaborée en tenant compte des engagements contractuels s'agissant des remboursements de matériels à effectuer dans le cadre du METP (station d'épuration à Saint Fons) pour 1 200 000 € HT, les autres interventions proposées devant permettre les renouvellements d'équipements électriques et électromécaniques, de vannes et équipements annexes ainsi que des travaux de maintenance du génie civil et divers aménagements et adaptations aux normes ou de sécurisation sur l'ensemble des autres stations d'épuration et de relèvement.

Le programme des opérations individualisées du budget annexe de l'assainissement voté par opération est joint au dossier.

## **Budget principal -**

Par délibération n° 2001-0419, dans le cadre des actions à mener au titre de l'écologie, la programmation pluri-annuelle a réparti en autorisation de programme globale des sommes au titre des travaux sur les bassins de rétention, les galeries drainantes, les ruisseaux, les ruissellements agricoles et les réseaux hydrauliques, la défense d'incendie. L'ensemble de ces domaines d'intervention a pour objectif la sécurité des biens et des personnes.

La présente délibération a pour objet de définir les autorisations de programmes détaillées et les crédits de paiement correspondants pour 2002, pour les différentes opérations, les critères et la répartition des crédits à l'intérieur de ces opérations et d'adopter la liste hiérarchisée des chantiers ou fournitures relevant de ces opérations.

L'affectation des crédits entre ces différentes opérations doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

### *Ruisseaux - bassins - eaux de ruissellement*

Les travaux réalisés sur ces imputations doivent permettre de traiter les problèmes de sécurité engendrés par les risques d'inondation ou de submersion sur le territoire communautaire.

Ces travaux de canalisation de fossés, d'aménagement de ruisseaux, de construction de bassins de rétention et d'aménagement de réseaux d'eaux pluviales sont récapitulés dans une liste pour un montant total de 1 344 700 € TTC sur l'opération 0496 et 236 000 € TTC au titre des ruissellements agricoles sur l'opération 0518 ;

### *Galeries drainantes*

Le manque d'entretien et l'obstruction des galeries drainantes abandonnées sous les balmes ont été à l'origine d'accidents géologiques nombreux et parfois lourds de conséquences. L'accident de 1932 à Fourvière (30 morts) a provoqué la création de services affectés à la prévention de ces accidents.

Les travaux de reconnaissance et de consolidation de galeries anciennes, la recherche de fontis, le dégagement de puits mal remblayés, la reconnaissance des galeries nouvellement découvertes et la surveillance de 40 kilomètres de galeries connues et de leurs exutoires nécessitent, pour faire fonctionner sur douze mois, en continu, quatre chantiers, soit 2 078 000 € TTC, à affecter à l'opération 0496 ;

### *Hydrants et réseaux de défense incendie*

La Communauté s'est vue confirmer, lors du transfert du service d'incendie et de secours, la propriété et la responsabilité de la gestion d'un parc de 11 000 poteaux d'incendie et des réseaux qui les alimentent.

Ce parc, indispensable à la sécurité contre l'incendie, développé pour sa majeure partie dans les années 1970, est vieillissant et, de plus, fait l'objet de vandalisme croissant. Pour éviter d'aggraver son taux d'indisponibilité, il est proposé l'affectation de 1 270 206 € TTC au titre de l'opération 0105.

Cet effort sera nécessaire pendant au moins six ans.

Les montants proposés au titre des différentes opérations du budget principal sont récapitulés dans le tableau suivant ainsi que la répartition sur les différents critères :

- la création,
- le renouvellement - réhabilitation,
- l'aide à l'exploitation.

Budget principal	Opération	TTC	4 928 983 €
ruisseaux bassins (0496 + 0518) eaux de ruissellement	dépenses		1 580 700 €
	créations	65 %	1 027 455 €
	renouvellement	30 %	474 210 €
	aide à l'exploitation	5 %	79 035 €
	recettes Agence de l'eau		45 735 €
galeries (0496)	dépenses		2 078 077 €
	créations (reconnaissance)	90 %	1 870 269 €
	réhabilitation	10 %	207 808 €
	recettes de la participation des communes		228 673 €
Protection contre l'incendie (hydrants) (0105)	dépenses		1 270 206 €
	créations	10 %	127 020 €
	renouvellement	90 %	1 143 186 €
total du budget principal en charge nette TTC			4 654 575 €

La liste des chantiers et renouvellements proposés au titre des différentes opérations du budget principal est jointe au dossier.

Cadrage financier : ce dossier a reçu l'avis du pôle environnement le 5 février 2002 et l'avis favorable du Bureau restreint le 18 février 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2001-0381, 2001-0382 et 2001-0419 en date du 21 décembre 2001 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### DELIBERE

##### 1° - Décide :

a) - sur la base du budget annexe des eaux, voté en crédits de paiement pour 2002, par opération, des critères d'élaboration du programme de travaux opération globalisée réseaux d'eau potable - opération 0137 et du sous-détail des opérations individualisées suivantes 0138, 0139 et 0439 et arrête la liste hiérarchisée des chantiers et actions à réaliser dans le cadre de ces programmes,

b) - sur la base du budget annexe de l'assainissement, voté en crédits de paiement pour 2002, par opération, des critères d'élaboration des programmes de travaux - réseaux d'assainissement - opération 0122, stations d'épuration - opération 0121, stations de relèvement - opération 0122 et arrête la liste hiérarchisée des chantiers et actions à réaliser dans le cadre de ces programmes et du programme des opérations individualisées.

**2° - Individualise** l'autorisation de programme globale écologie du budget principal sur les opérations de programmes détaillées suivantes pour 2002 :

- en dépenses :

0496 - ruisseaux - bassins pour un montant de 1 344 700 € TTC,  
0518 - ruissellements agricoles pour un montant de 236 000 € TTC,  
0496 - galeries drainantes pour un montant de 2 078 077 € TTC,  
0105 - hydrants pour un montant de 1 270 206 € TTC,

- en recettes :

0496 - ruisseaux - bassins pour un montant de 45 735 €,

0496 - galeries drainantes pour un montant de 228 673 €.

**3° - Arrête** les critères d'élaboration des programmes de travaux pour 2002 sur ces opérations ainsi que la liste hiérarchisée des chantiers, actions à réaliser dans le cadre de ces programmes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,